

Date de convocation : 21 mars 2024



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 13

Etaient présents : M. BRIDIER Bernard, M. FATACCIOLI Loïc, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, M. JOSEPH Xavier, Mme MAZURE Danielle, Mme MAYEN Claudine, Mme PEYRARD Corinne, M. REVERSAT Jean, M. TALTAVULL Emmanuel.

Procuration :

Mme NADAL Karine (Corinne PEYRARD), M. MARTINEZ Lionel (Xavier JOSEPH).

Absents excusés : Mme BLANCHARD Sandrine, M. DRUT Nicolas, M. FUMANAL André, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2023 M57

Rapporteur : M. le Maire

Le compte administratif est établi par le maire en fin d'exercice. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Receveur municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2023 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

**COMPTE ADMINISTRATIF -
2023**

COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS GENERAUX 2023	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opération de l'exercice 2023	2 005 336,58 €	2 222 984,05 €	719 771,89 €	329 816,29 €		
Résultat de l'exercice 2023		217 647,47 €	- 389 955,60 €			
Résultat reportés 2022				323 225,46 €		
TOTAUX (réalisations+reports)	2 005 336,58 €	2 222 984,05 €	719 771,89 €	323 225,46 €		
Reste à réaliser	- €	- €				
TOTAUX CUMULES	2 005 336,58 €	2 222 984,05 €	719 771,89 €	323 225,46 €		
Résultats de clôture 2023		217 647,47 €	- 66 730,14 €			150 917,33 €
RESULTATS DEFINITIFS		217 647,47 €	- 66 730,14 €			150 917,33 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 034-213400336-20240325-2024009-DE

Conformément à la Loi, Monsieur le Maire a été invité à se retirer de la séance.

Sous la présidence de M Jean Reversat, 2nd adjoint, le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité pour :

- APPROUVER le compte administratif pour l'exercice 2023 du budget principal.
- DIRE que l'excédent net de clôture de l'exercice 2023 est de 150 917,33 €

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Corinne Peyrard

